

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 912****13 septembre 2004****SOMMAIRE**

<b>A W I, S.à r.l., Ingeldorf . . . . .</b>	<b>43746</b>	<b>Doneck Euroflex S.A., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>43737</b>
<b>ACFT, S.à r.l., Aircraft Consulting Ferrying Testing, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43738</b>	<b>Duchess II CDO S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43769</b>
<b>Ace Fashion S.A., Foetz . . . . .</b>	<b>43770</b>	<b>Dyneurope S.A., Mamer . . . . .</b>	<b>43769</b>
<b>Acmar International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43770</b>	<b>Emerging Markets Debt and Currency Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43772</b>
<b>Actio Conseil S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43758</b>	<b>Essia Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43747</b>
<b>Actio Conseil S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43758</b>	<b>Essia Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43747</b>
<b>Activeroad S.A., Windhof . . . . .</b>	<b>43768</b>	<b>Euroconsortium de Gestion S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43771</b>
<b>Advitek S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43741</b>	<b>European Diversified Bond Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43772</b>
<b>Advitek S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43741</b>	<b>F.T.F. Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43752</b>
<b>Aiglou Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43758</b>	<b>Financière Villebois Mareuil S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43771</b>
<b>Anturium Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43730</b>	<b>Fleming Flagship Portfolio Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .</b>	<b>43775</b>
<b>Astron Group Technologies S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43774</b>	<b>Flokette Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43771</b>
<b>Asturenne S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43771</b>	<b>Fortis Japan Fonds S.A., Sicaf, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43731</b>
<b>ATAG Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43750</b>	<b>Gecalux S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>43756</b>
<b>Bartoldi Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43769</b>	<b>Hamilton Capital, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43764</b>
<b>Blad Krauser S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43757</b>	<b>Holdun S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>43749</b>
<b>Blueswan S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43751</b>	<b>I E E S.A., International Electronics &amp; Engineering, Echternach . . . . .</b>	<b>43752</b>
<b>Blueswan S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43751</b>	<b>I E E S.A., International Electronics &amp; Engineering, Echternach . . . . .</b>	<b>43752</b>
<b>Bond It S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43768</b>	<b>Immoamsterdam S.A. . . . .</b>	<b>43755</b>
<b>Boulangerie-Pâtisserie Jeitz, S.à r.l., Consdorf . . . . .</b>	<b>43752</b>	<b>Impex Overseas Trading Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43754</b>
<b>Brandbrew S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>43755</b>	<b>ING (L) Liquid, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43740</b>
<b>Brown River, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43746</b>	<b>International Finance &amp; Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43755</b>
<b>Centower Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43749</b>	<b>infeurope S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43769</b>
<b>Clamar Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43753</b>	<b>Jech S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43754</b>
<b>Cogere S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>43756</b>	<b>KB Lux Venture Capital Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43732</b>
<b>Compagnie de Promotion Hôtelière Internationale (C.P.H.I.) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43756</b>	<b>LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43730</b>
<b>Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43755</b>	<b>Lecoutere Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43773</b>
<b>Conforama Europe, S.à r.l., Strassen . . . . .</b>	<b>43748</b>	<b>Linde Partners Value Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43759</b>
<b>Conforama Europe, S.à r.l., Strassen . . . . .</b>	<b>43748</b>	<b>LRI Invest S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>43773</b>
<b>Conforama Europe, S.à r.l., Strassen . . . . .</b>	<b>43748</b>	<b>Luxor Organisation S.A., Bettembourg . . . . .</b>	<b>43741</b>
<b>Coreval S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>43756</b>	<b>Martel S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43757</b>
<b>Coronado Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43776</b>	<b>Martel S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43757</b>
<b>Cotralux, S.à r.l., Ingeldorf . . . . .</b>	<b>43747</b>	<b>Martel S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43757</b>
<b>DD Publishing S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43768</b>		
<b>Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>43747</b>		
<b>Digen S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>43753</b>		
<b>Doneck Euroflex S.A., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>43735</b>		

Meranti Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43749	Riz Real Estate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43754
Mezzanine 2000, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43746	Safeinvest Conseil S.A.H., Luxembourg . . . . .	43731
Mezzanine 2000, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43746	Salagane Investments S.A., Luxembourg . . . . .	43738
Mezzanine 2000, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43746	Salagane Investments S.A., Luxembourg . . . . .	43738
Mondo Luxembourg S.A., Foetz . . . . .	43772	SIP S.A., Société d'Investissement et de Promotion S.A., Luxembourg . . . . .	43730
Monergest S.A., Luxembourg . . . . .	43753	Sidem Pharma S.A., Luxembourg . . . . .	43748
Morley Ventures Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43765	Sinser (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43737
MuV Finance Lux S.A., Luxembourg . . . . .	43751	Socfin, S.à r.l., Ingeldorf . . . . .	43751
Nestack Holding S.A., Mamer . . . . .	43768	Solid S.A., Diekirch . . . . .	43740
New B., S.à r.l., Bettembourg . . . . .	43745	Soprima S.A., Luxembourg . . . . .	43754
(The) Nile Growth Company, Sicaf, Luxembourg . . . . .	43774	Standard Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .	43753
Nouvelle Bicolux S.A., Ermsdorf . . . . .	43751	Sungard Systems Luxembourg S.A., Luxembourg- Findel . . . . .	43737
Oaxaca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43749	Sunset Property Management S.A., Luxembourg . . . . .	43750
Office & Home Properties S.A., Luxembourg . . . . .	43737	Sunset Property Management S.A., Luxembourg . . . . .	43750
Office & Home Properties S.A., Luxembourg . . . . .	43737	Teksid Aluminum Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43771
Online Technology (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	43743	TK Aluminum Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43770
Pacer S.A., Luxembourg . . . . .	43752	TK Aluminum US, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43770
Panase Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43744	Trade Lake Company S.A., Luxembourg . . . . .	43773
Panase Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43745	VWR International North America, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43759
Prince Ruppert Bayview Holdings S.A. . . . .	43763	Wege Re S.A., Munsbach . . . . .	43756
Procter & Gamble Luxembourg Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43750		
Quadriga Global Consolidated Trust, Sicav, Senningerberg . . . . .	43775		
Red Star Line S.A., Luxembourg . . . . .	43755		

**LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 86.223.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 14 juillet 2004.

Signature.

(056221.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**ANTURIUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 84.726.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AR07682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Signature.

(056268.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**SIP S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.606.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du vendredi 19 juin 1998*

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Serge Borsi comme administrateur et le remercie pour ses services. Par vote spécial l'Assemblée lui donne décharge pour son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

SIP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03825. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056556.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**FORTIS JAPAN FONDS S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.153.

Le bilan au 21 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS JAPAN FONDS S.A.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(073169.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

**SAFEINVEST CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.449.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Madame Aline Biej, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société INVERSIONES Y ESTUDIOS FINANCIEROS S.A., avec siège social à 28001 Madrid, Espagne, Goy 6,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding SAFEINVEST CONSEIL S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 27 mars 1987 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 4 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 18 mars 1999.

- La société a actuellement un capital social de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société INVERSIONES Y ESTUDIOS FINANCIEROS S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SAFEINVEST CONSEIL S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société SAFEINVEST CONSEIL S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SAFEINVEST CONSEIL S.A.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Biej, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 11 août 2004, vol. 428, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(069151.3/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

**KB LUX VENTURE CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.614.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of August.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KB LUX VENTURE CAPITAL FUND, having its registered office in Luxembourg, 11, rue Aldringen, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 12th of May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 6th of April 1999, number 238.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, on the 12th of May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 30th of June 1999, number 502.

The meeting was presided by Mrs Viviane de Moreau, private employee, Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Mireille Kosmala, private employee, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Cécile Dubourg, private employee, Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list that out of 12,870 shares, 95 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on the 2nd of July 2004 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to articles 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

III.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the:

15th of July 2004 and 2nd of August 2004

- in the «Luxemburger Wort» on the:

15th of July 2004 and 2nd of August 2004

- in the «Tageblatt» on the:

15th of July 2004 and 2nd of August 2004 and by letters sent on the 15th of July 2004.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Submission to the law of 20 December 2002. Modification of articles 3, 5, 27 and 29.

2. Modification of §2 of article 21 as follows:

The Company will announce the applicable net asset value used for the calculation of the redemption price and the percentage of shares redeemed through mail addressed to the registered shareholders and, if certified bearer shares are issued, through announcement in two newspapers. The redeemed shares will be cancelled. The redemption price will be paid within ten Luxembourg business days as from the applicable net asset value calculation day.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to submit the Articles of Incorporation to the law of 20 December 2002.

The meeting decides to amend articles 3, 5, 27 and 29 of the Articles of Incorporation as follows:

**«Art. 3. 2nd paragraph.**

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object to the full extent permitted by part II of the law of 20 December 2002 relating to Undertakings for Collective Investment.»

**«Art. 5. 3rd paragraph.**

The minimum capital of the Company is EUR 1,250,000.»

**«Art. 27. 5th paragraph.**

Should the SICAV be liquidated, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed in accordance with the Articles of Association of the SICAV and of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to Undertakings for Collective Investment. The net liquidation proceeds of each class will be distributed to shareholders proportionally to the number of shares that they hold in the particular class and also as a function of the share class. Any amounts which have not been claimed by shareholders by the closure of the liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg. Any amounts not claimed by the expiry of the term of limitation (30 years) may no longer be withdrawn.»

**«Art. 27. 6th paragraph.**

The Board of Directors may propose to shareholders, at any time, to close a class in the following cases:

- where the net assets of the classe(s) in question are less than EUR 1,250,000 (or its countervalue in another currency);
- in the event of a change in the economic and/or political environment.

**«Art. 27. 8th paragraph.**

Under the same circumstances as provided in paragraph 6 hereabove, the board of directors may decide to close down one class of shares by contribution into another class of the SICAV In addition, such merger may be decided by the board of directors if required by the interests of all the shareholders of the relevant class. Such decision will be published in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the publication will contain information in relation to the new class. Such publication will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another class becomes effective.»

**«Art. 27. 10th paragraph.**

The board of directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one class of shares by contribution into another collective investment undertaking governed by the Luxembourg law of 20 December 2002. In addition, such merger may be decided by the board of directors if required by the interests of all the shareholders of the relevant class. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the publication will contain information in relation to the other collective investment undertaking. Such publication will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the operation involving contribution into another collective investment undertaking becomes effective. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on shareholders of the relevant class who will expressly agree to the merger.»

**«Art. 29.**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the law of 20 December 2002 relating to Undertakings for Collective Investment («organismes de placement collectif».)»

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 21 (2nd paragraph) of the Articles of Incorporation as follows:

«The Company will announce the applicable net asset value used for the calculation of the redemption price and the percentage of shares redeemed through mail addressed to the registered shareholders and, if certified bearer shares are issued, through announcement in two newspapers. The redeemed shares will be cancelled. The redemption price will be paid within ten Luxembourg business days as from the applicable net asset value calculation day.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le dix-sept août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société KB LUX VENTURE CAPITAL FUND, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 238 du 6 avril 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Edmond Schroeder, en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 30 juin 1999, numéro 502.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane de Moreau, employée privée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mireille Kosmala, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie-Cécile Dubourg, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 12.870 actions existantes, 95 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour, que la présente assemblée, s'est tenue en date du 2 juillet 2004 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des:

15 juillet 2004 et 2 août 2004

- au journal «Luxemburger Wort», en date des 15 juillet 2004 et 2 août 2004

- au journal «Tageblatt», en date des 15 juillet 2004 et 2 août 2004

et par lettres simples envoyées en date du 15 juillet 2004.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Soumission à la loi du 20 décembre 2002. Modification des articles 3, 5, 27, et 29.

2.- Modification du deuxième paragraphe de l'article 21 comme suit:

«La société annoncera la valeur nette d'inventaire utilisée pour le calcul du prix de rachat ainsi que le pourcentage d'actions rachetées par courrier adressé aux actionnaires nominatifs, et, si des actions au porteur ont été émises, par annonces dans deux journaux. Les actions rachetées seront annulées. Le prix de rachat sera payé dans les 10 jours ouvrables au Luxembourg à partir du jour de calcul de la valeur nette d'inventaire applicable.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de soumettre les statuts à la loi du 20 décembre 2002.

L'assemblée décide de modifier les articles 3, 5, 27 et 29 des statuts comme suit

**«Art. 3. Alinéa 2.**

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et au développement du but qu'elle poursuit au sens le plus large eu égard aux dispositions de la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

**«Art. 5. Alinéa 3.**

Le capital minimum de la Société est égal à l'équivalent de EUR 1.250.000,-.

**«Art. 27. Alinéa 5.**

Au cas où la Sicav sera liquidée, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs appointés en accord avec les statuts de la Sicav et la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Le produit net de la liquidation de chaque compartiment sera distribué à chaque actionnaire au prorata du nombre d'actions qu'il détient et en fonction du compartiment. Tout montant qui n'aura pas été réclamé par les actionnaires lors de la clôture de liquidation sera déposé auprès de la Caisse de Consignations. Tout montant non réclamé à l'expiration du terme de limitation (trente années) ne pourra plus être retiré.»

**«Art. 27. Alinéa 6.**

Le Conseil d'Administration peut proposer aux actionnaires à tout moment de clôturer un compartiment dans les situations suivantes:

- lorsque les actifs nets de ce(s) compartiment(s) sont inférieurs à EUR 1.250.000,- (ou contre-valeur dans une autre devise),

- dans le cas d'un changement dans la situation économique et/ou politique»

**«Art. 27. Alinéa 7.**

Jusqu'à l'exécution de la décision de liquider, le Conseil d'administration peut proposer aux actionnaires du compartiment en question d'ou bien racheter leurs actions ou de convertir ces actions en actions d'autres compartiments de la Sicav. Afin d'effectuer ces rachats la Sicav prendra comme base la valeur nette d'inventaire prenant en considération les coûts de liquidation, d'autres commissions ne seront pas déduites. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions d'une telle clôture. La décision de clôturer un compartiment sera publiée de la même façon que les notifications financières. Tous montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de liquidation d'un compartiment seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Passé ce délai, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignations à Luxembourg. La Caisse de Consignations détiendra ces produits de liquidation pendant trente ans.

Selon les mêmes circonstances telles que décrites au paragraphe six ci-dessus, le Conseil d'Administration peut décider de clôturer un compartiment par contribution dans un autre compartiment de la Sicav. En sus une telle fusion peut être décidée par le conseil d'administration au cas où requise pour les intérêts des actionnaires du compartiment en question. Une telle décision sera publiée de la même façon que décrite au paragraphe précédent et en sus la publication contiendra l'information relative au nouvel compartiment. Une telle publication sera faite un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective pour permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs titres, sans commissions, avant que l'opération impliquant une contribution dans un autre compartiment ne devienne effective.»

**«Art. 27. Alinéa 9.**

Le Conseil d'Administration peut aussi selon les mêmes circonstances que décrites ci-dessus, décider de clôturer un compartiment par contribution dans un autre organisme de placement collectif soumis à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002. En sus une telle fusion peut être décidée par le Conseil d'Administration si les intérêts de tous les actionnaires du compartiment en question le requièrent. Une telle décision sera publiée de la même façon que décrite ci-

dessus et, en sus, la publication contiendra l'information en relation aux autres organismes de placement collectif. Une telle publication sera faite un mois avant la date à laquelle la fusion devient effective afin de permettre aux actionnaires de demander un rachat de leurs titres, sans frais, avant que l'opération impliquant la contribution dans un autre organisme collectif de placement ne devient effective. Dans le cas d'une contribution à un autre organisme de placement collectif du type fonds mutuel la fusion n'engagera que ses actionnaires du compartiment relevant qui auront expressément donné leur accord à la fusion.»

**«Art. 29.**

Pour toutes les matières non régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

*Deuxième resolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 (alinéa 2) comme suit:

«La société annoncera la valeur nette d'inventaire utilisée pour le calcul du prix de rachat ainsi que le pourcentage d'actions rachetées par courrier adressé aux actionnaires nominatifs, et, si des actions au porteur ont été émises, par annonces dans deux journaux. Les actions rachetées seront annulées. Le prix de rachat sera payé dans les 10 jours ouvrables au Luxembourg à partir du jour de calcul de la valeur nette d'inventaire applicable.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Moreau, M. Kosmala, M.-C. Dubourg, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, vol. 1445, fol. 87, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2004.

P. Bettingen.

(074384.3/202/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**DONECK EUROFLEX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 4, An de Längten, Zone Industrielle Potaschbiërg.  
H. R. Luxemburg B 61.803.

Im Jahre zweitausendvier, den achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft DONECK EUROFLEX S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschbiërg, 4, In den Längten,

welche gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 20. November 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 122 vom 26. Februar 1998, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 24. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 535 vom 22. Juli 1998;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 16. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 779 vom 25. Oktober 2000,

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million einhunderttausend Euro (EUR 1.100.000,-), eingeteilt in eintausend-einhundert (1.100) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-),

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 61.803.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Arndt Friedrich Breitbach, Diplomkaufmann, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, 44, rue de Munschecker.

Er beruft zum Schriftführer Frau Helga Breitbach-Plate, Sekretärin, wohnhaft in D-54296 Trier, Mühlenstrasse 41, und zum Stimmzähler Herrn Hans-Gerd Doneck, Kaufmann, wohnhaft in D-54316 Pluwig, Bahnhofstrasse 10.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Abschaffung des Nominalwertes der bestehenden Aktien.

2.- Festlegung des neuen Nominalwertes der Aktien auf den Betrag von zweitausend Euro (EUR 2.000,-).

Feststellung dass das bestehende Kapital von einer Million einhunderttausend Euro (EUR 1.100.000,-) eingeteilt ist in fünfhundertfünfzig Aktien (550) Aktien mit einem Nominalwert von zwei tausend Euro (EUR 2.000) pro Aktie.

3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von derzeit einer Million einhunderttausend Euro (EUR 1.100.000,-) auf zwei Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 2.400.000,-) durch die Einbeziehung der Gewinnvorträge aus den Vorjahren in Höhe von einer Million dreihunderttausend Euro (EUR 1.300.000,-).

Ausgabe von sechshundertfünfzig (650) neuen Aktien mit einem Nominalwert von zweitausend Euro (EUR 2.000) mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die derzeitigen Aktien.

Zuteilung der neuen Aktien an die derzeitigen Aktionäre im Verhältnis ihrer jetzigen Anteile am Gesellschaftskapital.

4.- Abänderung von Artikel 5 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 2.400.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundert Aktien (1.200) mit einem Nominalwert von zweitausend Euro (EUR 2.000,-) pro Aktie.

5.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die eintausendeinhundert (1.100) Aktien mit einem Nominalwert von eintausend Euro (EUR 1.000) welche das gesamte Kapital von einer Million einhunderttausend Euro (EUR 1.100.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der bestehenden Aktien abzuschaffen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den neuen Nominalwert der Aktien auf den Betrag von zwei tausend Euro (EUR 2.000,-) festzulegen.

Das bestehende Kapital von einer Million einhunderttausend Euro (EUR 1.100.000,-) ist somit eingeteilt in fünfhundertfünfzig Aktien (550) Aktien mit einem Nominalwert von zweitausend Euro (EUR 2.000) pro Aktie.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von einer Million dreihunderttausend Euro (EUR 1.300.000,-) um das Gesellschaftskapital von derzeit einer Million einhunderttausend Euro (EUR 1.100.000,-) auf zwei Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 2.400.000,-) zu bringen.

Die Kapitalerhöhung findet statt durch die Ausgabe von sechshundertfünfzig (650) neuen Aktien mit einem Nominalwert von zweitausend Euro (EUR 2.000).

Die Einzahlung erfolgt durch die Einbeziehung der Gewinnvorträge aus den Vorjahren in Höhe von einer Million dreihunderttausend Euro (EUR 1.300.000,-).

Die neuen Aktien welche mit den selben Rechten und Pflichten wie die derzeitigen Aktien ausgestattet sind, werden den derzeitigen Aktionäre im Verhältnis ihrer jetzigen Anteile am Gesellschaftskapital zugeteilt.

Das Bestehen der Gewinnvorträge in Höhe von einer Million dreihunderttausend Euro (1.300.000,-) wird nachgewiesen auf Grund eines Berichtes von Frau Annette Eresch-Michels, réviseur d'entreprises, vom 25. Juni 2004, welcher Bericht folgende Schlussfolgerung enthält:

#### *«Conclusion:*

A mon avis, sur base de nos travaux effectués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'incorporation des résultats reportés d'un montant de 1.300.000,00 Euro au capital de la société DONECK EUROFLEX S.A.»

Dieser Bericht bleibt, nachdem er durch die Komparenten und den handelnden Notar ne varietur paraphiert worden ist, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben formalisiert zu werden.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen vierhunderttausend Euro (2.400.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundert Aktien (1.200) mit einem Nominalwert von zweitausend Euro (2.000,-) pro Aktie.

#### *Fünfter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Breitbach, H. Breitbach-Plate, H.-G. Doneck, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, vol. 356, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 9. Juli 2004.

H. Beck.

(056628.3/201/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**DONECK EUROFLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 4, An de Längten, Zone Industrielle Potaschbiert.

R. C. Luxembourg B 61.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 juillet 2004.

H. Beck.

(056630.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 73.778.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(055901.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 21.503.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 mai 2004*

L'Assemblée Générale du 18 mai 2004 renomme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

*Pour la société SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01066. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(056169.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**OFFICE & HOME PROPERTIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 15, rue Poincaré.

R. C. Luxembourg B 90.075.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AS03240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056047.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**OFFICE & HOME PROPERTIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 15, rue Poincaré.

R. C. Luxembourg B 90.075.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 juillet 2004.

Signature.

(056051.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**SALAGANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.041.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056695.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SALAGANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.041.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056699.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ACFT, S.à r.l., AIRCRAFT CONSULTING FERRYING TESTING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 101.693.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Henri Jean Ghislain Jacquemin, pilote de ligne, né à Uccle (Belgique) le 31 janvier 1968, demeurant à B-1332 Rixensart, Avenue Gevaert, 36,
- 2.- Monsieur Richard Etienne Vincent Magis, pilote de ligne, ingénieur, né à Verviers (Belgique) le 23 novembre 1972, demeurant à B-4031 Liège, rue du Sart Tilman, 292,
- 3.- Monsieur Jean-Pierre Marie Notte, pilote de ligne, né à Etterbeek (Belgique), le 2 août 1950, demeurant à L-3391 Peppange, rue de la Montagne, 15.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AIRCRAFT CONSULTING FERRYING TESTING, S.à r.l., en abrégé ACFT, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la mise à disposition de pilotes brevetés et diplômés. Elle a également pour objet la mise à disposition d'équipages qualifiés, l'organisation d'Inservice et de séminaires d'entreprises orientés vers l'aéronautique.

Elle pourra prendre par apport, par cession ou par souscription, par intervention financière ou par tout autre moyen, tout intérêt ou participation dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra même fusionner, conclure des accords en faisant l'apport ou la cession de tout ou partie de son actif.

Elle peut faire ces opérations en nom et compte propre, mais aussi pour compte de ses membres, et même, pour compte de tiers notamment, à titre de commissionnaire.

Elle peut aussi faire toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et, en général effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les 2/3 du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée déterminée de un an. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la 2/3 du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 2/3 du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Pierre Jacquemin, prénommé, cinquante parts sociales, .....	50 parts
2.- Monsieur Richard Magis, prénommé, cinquante parts sociales, .....	50 parts
3.- Monsieur Jean-Pierre Notte, prénommé, vingt-cinq parts sociales, .....	25 parts
Total: .....	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée de un an:
  - Monsieur Jean-Pierre Notte, prénommé
2. Sont nommés gérants administratifs pour une durée de un an:
  - Monsieur Richard Magis, prénommé.
  - Monsieur Pierre Jacquemin, prénommé.

La société est valablement engagée pour la gestion journalière par la signature individuelle du gérant technique.

La société est valablement engagée pour tous les autres actes par les signatures conjointes de deux des gérants, dont celle obligatoire du gérant technique.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:  
L-2430 Luxembourg, rue Michel Rodange, 28.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Jacquemin, V. Magis, J.-P. M. Notte, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, vol. 144S, fol. 26, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juillet 2004.

P. Bettingen.

(056837.3/202/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

### **SOLID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8179 Diekirch, 67A, rue Muller Frommes.

R. C. Luxembourg B 93.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02698, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

*Pour SOLID S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(902470.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

### **ING (L) LIQUID, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.762.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 octobre 2003 à Luxembourg*

*Conseil d'administration:*

Démission de Monsieur Eric Orlans et de Monsieur Kenk-Sytze Meerema en tant qu'administrateur en date du 31 juillet 2003.

Approbation de la cooptation de Monsieur Jean Sonnevile et de Monsieur Alexandre Deveen en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants: Monsieur Eugène Muller, Monsieur Odilon De Groote et Monsieur Philippe Catry.

*Réviseur d'Entreprises:*

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall, à L-5365 Munsbach.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055990.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**ADVITEK S.A., Société Anonyme,  
(anc. HUMAN CAPITAL NETWORK SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 37.708.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS03994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056592.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ADVITEK S.A., Société Anonyme,  
(anc. HUMAN CAPITAL NETWORK SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 37.708.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS03997, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056598.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**LUXOR ORGANISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck II.  
R. C. Luxembourg B 101.692.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société TRENTPARK LLC, société de droit américain, ayant son siège social au 400 7th Street NW, Suite 101, 20004 Washington DC, USA,

2. La société EASLEY FINANCE CORPORATION, établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, ici représentées par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, qui resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXOR ORGANISATION S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bettembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil en matière d'organisation, de maîtrise des coûts, d'infrastructures bureaucratiques et de gestion du personnel.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société TRENT PARK LLC, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2. La société EASLEY FINANCE CORPORATION, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
Total: 3.100 actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui lui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Jean-Paul Balsamo, administrateur de sociétés, demeurant à F-57440 Algrange, 6, côte des Moineaux, né le 20 juillet 1957 à Hayange (F).
  - Monsieur Pierre Weydert, employé privé, demeurant à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité, né le 12 janvier 1967 à Luxembourg.
  - Monsieur Romain Schumacher, employé privé, demeurant à L-8393 Olm, 11, rue des Prés, né le 26 décembre 1955 à Pétange.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société civile LuxFiduAudit s.c., établie et ayant son siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.
- 5.- Le siège social est fixé à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck II.
- 6.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société Monsieur Jean-Paul Balsamo, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. Felten, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, vol. 144S, fol. 22, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2004.

P. Bettingen.

(056839.3/202/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**ONLINE TECHNOLOGY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 70.917.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire  
tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2004 à 15.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour ONLINE TECHNOLOGY (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056015.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**PANASE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.279.

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PANASE HOLDING S.A., (R.C.S Luxembourg, section B numéro 53.279), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 1995, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 26 février 1996 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 26 mai 1998.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Saskia Lust, advocaat, avec adresse professionnelle à B-1200 Bruxelles.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Gérard Birchen, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Conversion du capital social de LUF 116.000.000,- en EUR 2.875.564,88 en conformité avec le taux de change adopté par le Conseil Européen au 31 décembre 1998 de 40,3399 LUF pour 1 EUR,

- Instauration d'un capital autorisé d'un montant de quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR) pour une période de cinq ans,

- Modification afférente de l'article 5 des statuts,

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat,

- Modification de l'article 14 des statuts comme suit:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.»

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire constate que par suite du basculement à l'Euro, le capital social souscrit de la Société, de même que la comptabilité et les livres de la Société se trouvent désormais exprimés en Euros (EUR) et que par conséquent le capital social souscrit actuel de cent seize millions de francs luxembourgeois (116.000.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion de 1,- EUR=40,3399 LUF, en capital d'un montant de deux millions huit cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-quatre euros quatre-vingt-huit cents (2.875.564,88 EUR).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale extraordinaire décide de fixer le capital autorisé à quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR).

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans jusqu'au 7 juillet 2009.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions huit cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-quatre euros quatre-vingt-huit cents (2.875.564,88 EUR) représenté par neuf mille (9.000) actions ordinaires de catégorie A sans désignation de valeur nominale et par deux mille six cents (2.600) actions de catégorie B (actions rachetables) sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les deux mille six cents (2.600) actions de catégorie B sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après de quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR) qui sera représenté exclusivement par des actions ordinaires de catégorie A, sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 7 juillet 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire donne démission à la société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., pour sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

la société anonyme COMCOLUX S.A., ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

«**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Lust, P. Rozanski, G. Birchen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2004, vol. 885, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2004.

*J.-J. Wagner.*

(056702.3/239/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

### **PANASE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2004.

*J.-J. Wagner.*

(056703.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

### **NEW B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 154, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.196.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(055573.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

**MEZZANINE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 76.710.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(056379.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**MEZZANINE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 76.710.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(056382.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**MEZZANINE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 76.710.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(056372.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**A W I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 92.321.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02697, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

*Pour A W I, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(902469.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

**BROWN RIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 87.736.

Acte constitutif publié à la page 59.155 du Mémorial C n1233 du 22 août 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS02875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Dercksen

*Gérant*

(056002.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**ESSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.****Capital social: 31.000,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 72.094.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

R. P. Pels.

(056374.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ESSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.****Capital social: 31.000,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 72.094.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

R. P. Pels.

(056375.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**COTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 93.294.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour COTRALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(902468.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

**DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.181.

—  
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, Senior Vice President

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, repr. par H. Lasat et J.Y. Maldague

283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- M. Vincent Hamelink, Directeur Adjoint

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- M. Luc Hernoux, Senior Vice President

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Daniel Kuffer, Senior Vice President

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Jean-Yves Maldague, Directeur

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056181.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**CONFORAMA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.398,68 EUR.**

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.970.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03227, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 juillet 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

(056298.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**CONFORAMA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.398,68 EUR.**

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.970.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03225, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 juillet 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

(056302.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**CONFORAMA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.398,68 EUR.**

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.970.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03226, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 juillet 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

(056307.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SIDEM PHARMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 98.381.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2004 que:

- Monsieur Eric Tardy a été révoqué de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.
- Monsieur Patrick Belaich, directeur de sociétés, demeurant à 1, Place Edouard Claparede à Genève (Suisse) a été élu administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056186.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**MERANTI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.500,-.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 85.333.

Acte constitutif publié à la page 29.393 du Mémorial C n°613 du 19 avril 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS02876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Dercksen

*Gérant*

(056009.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**CENTOWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.500,-.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 85.280.

Acte constitutif publié à la page 28.670 du Mémorial C n°598 du 17 avril 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS02874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Dercksen

*Gérant*

(056011.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**OAXACA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 84.632.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, LSO-AO00333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056031.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**HOLDUN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 55.565.

—  
EXTRAIT

Il ressort des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2004 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

*Conseil d'administration*

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître et sciences économiques, né le 4 septembre 1951 à Namur (B), demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (L), demeurant au 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz

- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant à 4, rue J.-B. Scharz, L-7342 Heisdorf

*Commissaire aux Comptes*

- ERNST & YOUNG, Société anonyme, RC Luxembourg B n° 47771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056329.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ATAG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Siège social: Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 60.690.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Henri Grisius, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill à Luxembourg
- Monsieur Ralph P. Sauser, demeurant professionnellement au 63, Tödistrasse à Zurich.
- Monsieur Patrick Useldinger, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse à Luxembourg
- Monsieur Lukas Zaugg, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grance-Duchesse à Luxembourg

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01982. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056326.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: 1.576.975.650,- USD.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.720.

—  
Il est porté à la connaissance de tous qu'en date du 24 juin 2004:

- La société PROCTER & GAMBLE COMPANY, ayant son siège social One Procter & Gamble Plaza à Cincinnati, OH-45202 (USA) a cédé 257 parts sociales détenues dans la société PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. à la société PROCTER & GAMBLE NORDIC Inc, ayant son siège social One Procter & Gamble Plaza à Cincinnati, OH-45202 (USA).

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07345. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056147.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SUNSET PROPERTY MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.052.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004

Signature.

(056324.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SUNSET PROPERTY MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.052.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004

Signature.

(056321.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**BLUESWAN S.A., Société Anonyme,  
(anc. STEALTH S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.200.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02967, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056831.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**BLUESWAN S.A., Société Anonyme,  
(anc. STEALTH S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.200.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056838.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**SOCFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.  
R. C. Diekirch B 4.576.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

*Pour SOCFIN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(902467.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

**NOUVELLE BICOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 4B, rue de Gilsdorf.  
R. C. Diekirch B 5.678.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02677, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

*Pour NOUVELLE BICOLUX S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(902466.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

**MuV FINANCE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 97.874.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(056035.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**I E E S.A., INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING, Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Z.I.  
R. C. Luxembourg B 99.221.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2004, réf. DSO-AR00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juillet 2004.

Signature.

(902473.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

**I E E S.A., INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING, Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Z.I.  
R. C. Luxembourg B 99.221.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2004, réf. DSO-AR00019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juillet 2004.

Signature.

(902474.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

**BOULANGERIE-PÂTISSERIE JEITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 7, route de Luxembourg.  
R. C. Diekirch B 4.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00624, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juillet 2004.

*Pour BOULANGERIE-PÂTISSERIE JEITZ*

ECOGEST S.A.

Signature

(902475.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

**F.T.F. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056081.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**PACER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.124.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 7 juin 2004 que:

Monsieur Michel Thibal et Madame Christel Girardeaux sont réélus aux postes d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Madame Virginie Marchegiani, employée privée, demeurant en France, est élue au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009, en remplacement de Monsieur Jacopo Rossi, démissionnaire.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01750. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(056149.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**STANDARD FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 33.700.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2004, le conseil se compose comme suit:

- M. Jean Bodoni, Senior Vice President, EXPERTA CORPORATE & TRUST SERVICES S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- M. Quentin Buckland, 21, Boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- M. Ian Gibson, Executive Director, STANDARD BANK LONDON LIMITED, Cannon Bridge House, 25 Downgate Hill London, EC4R 2SB England
- M. Rory Kerr, Principal of Maitland & Co, S.à r.l., 16, Windsor Place, Dublin 2, Ireland.

*Pour STANDARD FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00529. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056183.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**MONERGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.533.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 14 juin 2004 que: Monsieur Michel Thibal et Madame Christel Girardeaux sont réélus aux postes d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Madame Virginie Marchegiani, employée privée, demeurant en France, est élue au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009, en remplacement de Monsieur Jacopo Rossi, démissionnaire.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01752. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(056150.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**CLAMAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 52.111.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

*Pour réquisition*  
Signature  
*Un mandataire*

(056232.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**DIGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 53.232.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES  
Signature

(056209.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

43754

**JECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.505.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 14 juin 2004 que:  
Monsieur Michel Thibal et Madame Christel Girardeaux sont réélus au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Madame Virginie Marchegiani, employée privée, demeurant en France, est élue aux postes d'administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009, en remplacement de Monsieur Jacopo Rossi, démissionnaire.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01753. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(056151.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**IMPEX OVERSEAS TRADING HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 29.931.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(056234.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SOPRIMA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 79.048.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS1009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(056236.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**RIZ REAL ESTATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 90.917.

*Extrait rectificatif suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2003*

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, réunie en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003 que la démission de Mme Marilou Meijer en tant que gérant A est acceptée. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant A.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03370. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056461.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**IMMOAMSTERDAM S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.174.

Aucun contrat de domiciliation n'ayant été conclu entre GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A. et IMMOAMSTERDAM S.A., GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A. dénonce le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2004.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056470.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**INTERNATIONAL FINANCE & REAL ESTATE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 69.199.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(056241.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 29.696.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(056243.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**BRANDBREW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Wauters

Administrateur

(056294.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**RED STAR LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 42.598.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056216.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**GECALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 22.094.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02751, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

M. Haag

*Directeur Général*

(056270.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**COREVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 32.573.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02752, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

C. Stiennon

*Administrateur Délégué*

(056275.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**COGERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 27.758.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02753, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

GECALUX représentée par

C. Stiennon / M. Haag

(056282.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**WEGE RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 57.648.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(056285.3/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**COMPAGNIE DE PROMOTION HOTELIERE INTERNATIONALE (C.P.H.I.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 24.466.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(056212.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**MARTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 32.781.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

MARTEL S.A.

U. Jacobsen / R. Wiget

Präsident / Vizepräsident

(055860.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**MARTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 32.781.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

U. Jacobsen / R. Wiget

Präsident / Vizepräsident

(055858.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**MARTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 32.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

U. Jacobsen / R. Wiget

Präsident / Vizepräsident

(055853.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**BLAD KRAUSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 40.238.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes CO-VENTURES S.A. est également renouvelé. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056153.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.410.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(056432.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.410.

En date du 7 juillet 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

1- de ratifier la cooptation de Mme Anne-Marie Goffinet, à partir du 16 septembre 2003, en remplacement de Mr Yves Ganseman, démissionnaire en date du 15 septembre 2003.

2- de réélire

- Mr Marc-André Bechet

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Mme Anne-Marie Goffinet

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Mr Léon Hilger

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

3- de réélire DELOITTE S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Pour ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056430.3/1126/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**AIGLON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 84.036.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2003*

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.

- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056148.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**LINDE PARTNERS VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.606.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour LINDE PARTNERS VALUE FUND SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(056177.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**VWR INTERNATIONAL NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 101.691.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

VWR INTERNATIONAL HOLDINGS, Inc Little Falls Centre II, Suite 358, 2751 Centerville Road Wilmington, Delaware, 19808, represented by M<sup>e</sup> Evelyn Maher, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated June 24, 2004.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named person and by the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, in its capacity as proxyholder, has declared that VWR INTERNATIONAL HOLDINGS, Inc wishes to constitute by the present deed a private limited liability company whose Articles of Association shall read as follows:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company which will be governed by the laws of Luxembourg and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and September 18, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is VWR INTERNATIONAL NORTH AMERICA, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders.

**Art. 4.** The object of the company is the acquisition, holding and disposition of interests in Luxembourg and/or in foreign companies as well as the administration, development and management of such companies. The company may also act as managing, unlimited partner in limited partnerships or partnerships limited by shares or quotas.

The company may provide any financial assistance to the companies forming part of the group of the company such as, among others, providing loans or granting guarantees or securities of any kind or in any form.

The company may borrow in any manner or form and privately issue bonds or notes.

The company may carry out any commercial, industrial or financial transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its object.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The death, the bankruptcy or the insolvency of one of the shareholders do not trigger the dissolution of the company.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 7.** The corporate capital is set at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) divided into four hundred ninety-six (496) shares having a par value of 25 Euros (25.- EUR) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

**Art. 8.** The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Art. 9.** Subject to any contractual arrangements to the contrary, shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters related to transfers of shares, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 10.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III.- Management**

**Art. 11.** The company is managed by one or more managers whether participants or not, who are appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 12.** Each manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the managers.

The managers are authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the individual signature of a manager, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The managers may delegate their powers to conduct the daily management of the company to one or more managers.

They may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more persons who are not managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from amongst themselves or not, whether participants or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager delegated for this purpose.

### **Title IV.- General Meeting of Shareholders**

**Art. 16.** Decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital. The shareholders may not change the nationality of the company otherwise than by unanimous consent. Any other amendments to the present articles of association shall, subject to any provision to the contrary, be resolved upon by a majority of shareholders representing three quarters of the corporate capital. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the company.

### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and ends on the last day of December 2004.

**Art. 18.** Each year, on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be allocated to the legal reserve; this allocation ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

### **Title VI.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

### **Title VII.- Varia**

**Art. 20.** The parties refer to the applicable laws for all matters not provided for in the present articles of association.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

VWR INTERNATIONAL HOLDINGS, Inc prenamed. ....	496 shares
Total .....	<u>496 shares</u>

The shares have been fully paid up to the amount of twenty-five Euros (25.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR).

As a result the amount of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand five hundred euros (2,500.- EUR).

*Decision of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two (2)
2. The following are appointed managers:
  - Henrik Russmann, European Business Controller, born on July 31, 1964 in Germany and residing Leopold III laan 29, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgium,
  - Manuel Brocke-Benz, General Manager, born on April 18, 1958 in Germany and residing Konrad-Adenauer-Str. 49, 64625 Bensheim, Germany,
3. The managers are appointed for an unlimited period.
4. The registered office of the company is established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, whose name and address is known to us, he signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

1) VWR INTERNATIONAL HOLDINGS, Inc., Little Falls Centre II, Suite 358, 2751 Centerville Road Wilmington, Delaware, 19808, représentée par M<sup>e</sup> Evelyn Maher, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 juin 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup>: Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera VWR INTERNATIONAL NORTH AMERICA, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** L'objet de la société est l'acquisition, la détention et la disposition d'actifs dans des sociétés Luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de tels sociétés. La société peut aussi agir en tant qu'associé de sociétés de capitaux à responsabilité limitée.

La société peut fournir une aide financière aux sociétés membres de son groupe de sociétés, tel que, entre autre, faire des prêts ou donner des garanties ou émettre des sûretés de toutes sortes et de toutes formes.

La société peut emprunter de quelque manière ou forme que ce soit et émettre des obligations ou titres dans le cadre d'un placement privé.

D'une manière générale, la société peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière qui peut lui sembler utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

## **Titre II: Capital - Shares**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social émis peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions de droit luxembourgeois.

**Art. 8.** La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts.

**Art. 9.** Sous réserve de dispositions contractuelles contraires, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III: Administration**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 12.** Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des gérants.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par les gérants conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Les gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants.

Ils peuvent aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être gérants ni associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le gérant délégué à cet effet.

## **Titre IV: Assemblée Générale des associés**

**Art. 16.** Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle ait été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées, sauf stipulation contraire, à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

## **Titre V: Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et qui finit le 31 décembre 2004.

**Art. 18.** Chaque année, au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

### Titre VI: Liquidation - Dissolution

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Titre VII: Varia

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

1) VWR INTERNATIONAL HOLDINGS Inc, prénommée .....	496 actions
Total .....	496 actions

Les actions ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par part par un apport en espèces d'un montant de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR).

Le montant de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à Euros mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

Après que les statuts aient ainsi été rédigés, l'associé prénommé a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des gérants est fixé à deux (2)
2. ont été appelés aux fonctions de gérant:
  - Henrik Russmann, European Business Controller, né le 31 juillet 1964 en Allemagne et demeurant à Leopold III laan 29, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique,
  - Manuel Brocke-Benz, General Manager, né le 18 avril 1958 en Allemagne et demeurant à Konrad-Adenauer-Str. 49, 64625 Bensheim, Allemagne,
3. les gérants sont nommés pour une période à durée indéterminée.
4. le siège social de la société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Maher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 50, case 4. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2004.

P. Bettingen.

(056841.3/202/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

### PRINCE RUPPERT BAYVIEW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.515.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 30 janvier 2001 entre:  
Société domiciliée: PRINCE RUPPERT BAYVIEW HOLDINGS S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 79.515

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 28.967

a pris fin avec effet au 22 janvier 2004.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01768. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056165.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**HAMILTON CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.619.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand four, on the seventh day of July.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HAMILTON CAPITAL, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 85.619, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hespérange at that time, of 21 November 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 703 of 7 May 2002:

HAMILTON CAPITAL LTD, a Cayman Islands limited liability company, with registered office at Maples & Calder, Ugland House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Register of Companies in and for the Cayman Islands under number CR-113511, (hereafter the Sole Shareholder);

hereby represented by Maître Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hong Kong, on 7 July, 2004.

Said proxy, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I.- that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

II.- that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

III.- that the capital of the Company is set at one hundred million South Korean Won (100,000,000.- KRW) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred thousand South Korean Won (100,000.- KRW) each;

IV.- that the Sole Shareholder, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

V.- that the Company be and hereby is liquidated;

VI.- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

VII.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société HAMILTON CAPITAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.619 (la Société), constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 21 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 703 du 7 mai 2002:

HAMILTON CAPITAL LTD, une société des Iles Cayman avec siège social à Maples & Calder, Ugland House, B.P. 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR-113511, (ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Danielle Kolbach, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Hong Kong, en date du 7 juillet, 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

II.- que l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

III.- que le capital social de la Société s'élève à cent millions de won de la Corée du Sud (100.000.000.- KRW) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent mille won de la Corée du Sud (100.000.- KRW) chacune;

IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;

VI.- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et  
 VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kolbach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2004, vol. 885, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056911.3/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

### **MORLEY VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.688.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société PENROSE INC., une société régie par les lois du Canada, établie et ayant son siège social au 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5, Canada, ici représentée par Monsieur Marc Lacombe, employé privé, avec adresse professionnelle au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 17 novembre 2003, dont une copie est restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 mai 2004, numéro 11.469 de son répertoire.

2.- La société GREENCASTLE COMPANY INC., une société régie par les lois du Canada, établie et ayant son siège social au 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5, Canada, ici représentée par Monsieur Marc Lacombe, prénommé,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration du 17 novembre 2003, dont une copie est de même restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 mai 2004, numéro 11.469 de son répertoire.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination MORLEY VENTURES HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000,-) actions d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (3,10 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.  
Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les dix mille (10.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PENROSE INC., prédésignée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	9.999
2.- GREENCASTLE COMPANY INC., prédésignée, une action . . . . .	1
Total: dix mille actions . . . . .	10.000

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cent soixante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010:

1.- Madame Ruth Donkersloot, employée privée, née à 's -Gravenhage (Pays-Bas), le 26 décembre 1972, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

2.- Monsieur Marc Lacombe, employé privé, né à Metz (France), le 27 octobre 1974, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

3.- Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010:

la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B numéro 68.256).

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Peter Vansant, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2004, vol. 885, fol. 95, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056769.3/239/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**BOND IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1050 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.741.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(055578.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

---

**ACTIVEROAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.017.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055656.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**NESTECK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 85.385.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

S. Delonnoy.

(055837.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**DD PUBLISHING S.A., Société Anonyme.**

Capital social: USD 30.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 83.316.

—

EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2001 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée en date du 6 juillet 2004 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056454.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**infeurope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 20.174.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

infeurope S.A.

U. Jacobsen / R. Wiget

Président / Vice-Président

(055857.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**DYNEUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.  
R. C. Luxembourg B 85.895.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

S. Delonnoy.

(055838.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**BARTOLDI INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 61.671.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 juin 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'Administrateur est acceptée, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 25 novembre 2003.

Monsieur Bart Zech ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouvel Administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de l'Administrateur précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056457.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**DUCHESS II CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 86.339.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juin 2004 que Monsieur Chong Kan, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 14 juin 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner.

Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056661.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ACMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 88.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056194.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**TK ALUMINUM LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.976.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2004*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 11 juin 2004 que:

- Le rapport des gérants est approuvé.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'aujourd'hui et confirmation de leur mandat de gérants A&B est faite.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056160.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**TK ALUMINUM US, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 237.400,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.955.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2004*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 11 juin 2004 que:

- Le rapport des gérants est approuvé.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'aujourd'hui et confirmation de leur mandat de gérants A&B est faite.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056161.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ACE FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 1, rue du Brill.  
R. C. Luxembourg B 50.182.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR7222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

(056224.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**FINANCIERE VILLEBOIS MAREUIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 59.222.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056261.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**EUROCONSORTIUM DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.359.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056264.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**FLOKETTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.520.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056442.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ASTURENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.030.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056443.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 93.266.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juin 2004*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 11 juin 2004 que:

- Le rapport des gérants est approuvé.
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à aujourd'hui et confirmation de leur mandat de gérants est faite.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056162.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**MONDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 16.619.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2004 que:

1. Les bilans au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 ont été approuvés,
2. Décharge a été donnée aux administrateurs,
3. Le mandat du réviseur d'entreprises, soit la FIDUCIAIRE MARC MULLER, a été renouvelé pour les années 2004 et 2005.
4. Autorisation a été donnée au Conseil d'Administration à confier la gestion journalière (avec un pouvoir de signature individuel) à un des membres actuels du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour extrait conforme et publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055981.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**EMERGING MARKETS DEBT AND CURRENCY FUND, Société d'investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.888.

—  
Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *September 30, 2004* at 4.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at May 31, 2004
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03822/755/20)

*The Board of Directors.*

---

**EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, Société d'investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.506.

—  
Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *September 30, 2004* at 3.00 pm for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at May 31, 2004
3. Allocation of net results
4. Discharge of the Directors
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03829/755/20)

*The Board of Directors.*

---

**TRADE LAKE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.054.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**qui devrait se tenir au siège social de la société, le *mardi 5 octobre 2004* avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration*

B. Beernaerts / D. De Marco

*Administrateur / Administrateur*

I (04048/727/18)

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 42.836.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les obligataires à l'Assemblée Générale de la Société, conformément aux dispositions des articles 94 et 70 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Cette ASSEMBLEE GENERALE**

se tiendra le *12 octobre 2004* à 14.00 heures à l'Hôtel Ibis Luxembourg Aéroport, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Prorogation d'une ou de plusieurs échéances d'intérêts
2. Prolongation ou suspension de la durée de l'amortissement

L'Assemblée Générale ne délibérera valablement sur les deux points de cet ordre du jour que si «ses membres représentent la moitié au moins du montant des titres en circulation. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation est nécessaire et la nouvelle assemblée délibère valablement quelle que soit la portion représentée du montant des titres en circulation. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs des titres représentés.» (Article 94-3).

*Pour le Conseil d'Administration**Le Président*

I (04132/502/23)

**LRI INVEST S.A., Aktiengesellschaft,****(anc. LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (bis 30.04.2004)).**

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxembourg B 28.101.

*Mitteilung an die Anteilnehmer der Fonds LRI-KONZEPT 20, LRI-KONZEPT 50, LRI-KONZEPT 100 und LRI-TopSelect*

Der Name der LRI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. wurde mit Wirkung zum 1. Mai 2004 in LRI INVEST S.A. geändert.

Der vereinfachte Verkaufsprospekt sowie der vollständige Verkaufsprospekt wurden diesbezüglich angepasst.

Darüber hinaus wird die Verwaltungsvergütung für die Fonds LRI-KONZEPT 20, LRI-KONZEPT 50, LRI-KONZEPT 100 und LRI-TopSelect innerhalb der zulässigen maximalen Verwaltungsvergütung wie folgt erhöht:

LRI-KONZEPT 20	Anteilsklasse A: bis zu 1,00% p.a., neu: z.Zt. 0,70% p.a. (alt: 0,50% p.a.)
	Anteilsklasse D: bis zu 1,00% p.a., neu: z.Zt. 0,70% p.a. (alt: 0,50% p.a.)
LRI-KONZEPT 50	Anteilsklasse A: bis zu 1,25% p.a., neu: z.Zt. 1,00% p.a. (alt: 0,75% p.a.)
	Anteilsklasse D: bis zu 1,25% p.a., neu: z.Zt. 0,75% p.a. (alt: 0,50% p.a.)
LRI-KONZEPT 100	Anteilsklasse A: bis zu 1,50% p.a., neu: z.Zt. 1,25% p.a. (alt: 1,00% p.a.)
	Anteilsklasse D: bis zu 1,50% p.a., neu: z.Zt. 1,00% p.a. (alt: 0,75% p.a.)
LRI-TopSelect	Anteilsklasse A: bis zu 2,25% p.a., neu: z.Zt. 1,25% p.a. (alt: 1,00% p.a.)

Zudem wird für den Fonds LRI-KONZEPT 100 die Depotbankgebühr der Anteilsklasse D von zurzeit 0,10% p.a. auf 0,075% p.a. gesenkt.

Alle vorgenommenen Änderungen werden mit Wirkung zum 1. Oktober 2004 in Kraft treten.

Der jeweils aktuell gültige vollständige und vereinfachte Verkaufsprospekt nebst aktuellem Allgemeinem Verwaltungsreglement und aktuellem Sonderreglement, sind kostenlos bei einer der nachfolgend aufgeführten Stellen erhältlich:

- LRI INVEST S.A., 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxemburg

- LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., 10-12, boulevard Roosevelt, L-2010 Luxemburg

Dem Anleger wird empfohlen, sich bei Zweifelsfragen an seinen Anlageberater oder die LRI INVEST S.A. zu wenden.

Luxemburg, im September 2004.

Die Verwaltungsgesellschaft.

(04131/755/29)

**ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.294.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 21 septembre 2004 à 8.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2<sup>ème</sup> étage) avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire clôturé le 30 juin 2003 et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 30 juin 2003 et au 30 juin 2004 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Nomination de 2 administrateurs supplémentaires, Monsieur Bernardi Daniele, domicilié au 8 via Zermanese, Lodi, Italie et Monsieur Zoncada Pierluigi domicilié au 9 via Agnelli, Lodi, Italie.
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (04072/693/24)

Le Conseil d'Administration.

**THE NILE GROWTH COMPANY, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.985.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of THE NILE GROWTH COMPANY will be held at 11.00 a.m. (local time) on Wednesday, September 29, 2004 at the offices of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

*Agenda:*

1. To approve the auditors' report and audited financial statements for the fiscal year ended March 31, 2004.
2. To approve the annual report of the Fund for the fiscal year ended March 31, 2004.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended March 31, 2004.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:  
Frank Savage  
Edward D. Baker, III  
Hussien Abdel Aziz Hussien  
Waleed Al-Eisa  
Miles Q. Morland  
Yves Prussen  
Hesham Tashkandi  
Farid El Tobgui  
Sir Michael Weir
5. To appoint ERNST & YOUNG, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Friday, September 24, 2004, are entitled to notice of, and to vote at, the 2004 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

August 31, 2004.

*By Order of the Board of Directors*

Frank Savage

*Chairman*

I (04061/755/34)

**FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.251.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the «Meeting») of FLEMING FLAGSHIP PORTFOLIO FUND (the «Company») will be held on *September 29, 2004*, at 2.00 p.m. CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended April 30, 2004.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended April 30, 2004.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended April 30, 2004.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended April 30, 2004.
5. Re-election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2005.
6. Approval of Directors' Fees.
7. Re-election of DELOITTE S.A. to serve as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on April 30, 2005.
8. Allocation of the results for the accounting year year ended April 30, 2004.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

*Voting*

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

*Voting arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site [www.jpmorganfleming.com/extra](http://www.jpmorganfleming.com/extra)) and return it no later than September 27, 2004 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

I (04082/755/31)

*By order of the Board of Directors.*

**QUADRIGA GLOBAL CONSOLIDATED TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 54.921.

The Shareholders are convened hereby to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company, which will be held at the registered office of the Company at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, on *October 11, 2004* at 11.00 a.m. in order to vote on following:

*Agenda:*

Decision of the amendments of the Articles of Incorporation in order to:

1. Change the name of the Company to QUADRIGA SUPERFUND SICAV, and subsequent amendment of Article 1;
2. replace any reference to the law of March 30, 1988 by a reference to the law of December 20, 2002 and subsequent amendment of article 3;
3. amend the description of the investment possibilities by extending the investment scope of the Company and subsequent amendment of article 3;
4. delete any reference to the Luxembourg Francs by replacing it by a reference to the Euro and subsequent amendment of article 5;
5. integrate in the articles of incorporation the possibility to issue within each subfund different «classes» of shares and subsequent amendment of the articles 5, 11, 21, 22, 23, 24, 26, 28 and 29;
6. allow the Company to issue fractions of shares and subsequent amendment of articles 6;
7. delete the sentence «A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorized officer» and subsequent amendment of article 11;

8. add the possibility that a board meeting may be convened «by similar mean of communication» and subsequent amendment of article 14;
9. amend the provisions concerning the suspension of redemption request in order to render this provisions more broad and in order to delete any reference to a time limit and subsequent amendment of article 21;
10. amend the period within which the redemption price has to be paid from five bank business days to 45 Luxembourg bank business days and subsequent amendment of article 21;
11. define a bank holiday in Luxembourg as a full or half holiday and subsequent amendment of Article 22;
12. define the valuation criteria's for units of other investment funds and amend the valuation criteria's for derivatives, redefine the description of operational expenses under point B. (b), foresee the establishment of a pools of assets and subsequent amendment of article 23;
13. amend the period within which the issue price has to be paid from four to ten bank business days, foresee a provision enabling the Board of Directors to impose restrictions on the frequency at which shares may be issued and subsequent amendment of article 24;
14. reformulate Article 28 concerning the dissolution of the Company, the termination and merger of Sub-Funds;
15. insert a heading for the various articles;
16. redraft completely the articles of incorporation in accordance with above mentioned agenda points.

A first extraordinary meeting with the same agenda than today's meeting had been convened for September 9, 2004 which however, could not deliberate validly as less than half of the shares were present or represented to vote on the proposed agenda. At this second extraordinary general meeting no quorum of presence is required and resolutions in order to be valid have to be taken by a 2/3 majority of the present or represented shareholders. A shareholder may act at the Meeting by proxy.

In order to participate at this meeting, shareholders have to block their shares 5 business days before the date of the extraordinary general meeting and have to send a certificate to the registered office of the Company evidencing that their shares will remain blocked until the holding of this general meeting. A shareholder may act at the Meeting by proxy.

A copy of the amended articles of incorporation is available free of charges and the registered office of the Company.  
I (04107/755/49) The Board of Directors.

---

**CORONADO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.025.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 septembre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'Assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette Assemblée. Les décisions de l'Assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (04055/255/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---